

COONSEIL MUNICIPAL DE MUIDES-SUR-LOIRE

Procès-Verbal de la séance du 28 juin 2012

Séance ouverte à 20 h 30

Public : 3 personnes

Présents : M. CLEMENT, M. FOUCQUETEAU, Mme MURAT, M. ORAIN, Mme BRAGA, M. GAUTHIER, M. JORAND, M. VAUCHER, M. LANOUX, Mme GAROT, Mme THEVENIN-PLOUX, M. JUSTINE

Absents avec procuration : Mme BORDIER (procuration à Mme THEVENIN-PLOUX)

Absents : Mme TOLLEMER

Président de séance : M. CLEMENT

Secrétaire de séance : Mme MURAT

Approbation du procès-verbal du 24 mai 2012

Il est approuvé avec l'observation suivante :

Daniel GAUTHIER constate que le procès-verbal retrace de manière exhaustive, le déroulement de la séance.

Vote : POUR à l'UNANIMITE

Décisions du Conseil Municipal

I – Budget Primitif 2012 Camping – 2^{ème} Décision Modificative :

4 dépenses d'investissement non prévues nécessitent une Décision Modificative du budget :

- La réalisation de levés topographiques par un géomètre pour l'étude « Cœur de Village » : 7 258 €
- Un complément de l'étude « Cœur de Village » : 2 392 € en plus des 7 176 € inscrits au budget
- L'achat de tables et de chaises pour les 2 classes de maternelles en effectif très important à la rentrée : 2 239 €
- L'acquisition et l'installation d'un poste informatique pour le secrétariat de mairie : 1 527 €.

Le montant global de ces dépenses de 13 416 € provient de la section de fonctionnement (reliquat positif de 557 € pour la classe de voile et 12 859 € prélevés sur l'article budgétaire « entretien et réparations de voies et réseaux » doté au budget de 77 591 €) et viré en section d'investissement, aux articles budgétaires correspondants.

Vote : POUR : 9 ABSTENTIONS : 4

Une discussion s'engage entre Bernard CLEMENT, maire et Frédéric ORAIN, adjoint au maire chargé de l'urbanisme, sur le non-avancement de l'étude du projet « Cœur de Village » et sur les dernières orientations prises par le maire pour la place de la Libération en matière de stationnement et de circulation, qui sont contraires à ce qui avait été présenté en Commission Municipale.

II – Budget annexe 2012 de l'Assainissement – 1^{ère} Décision Modificative :

Une erreur d'imputation budgétaire a été faite lors du vote du budget annexe 2012, concernant les dépenses liées au contrat de prestations de La Lyonnaise des Eaux pour le traitement des eaux usées.

Le crédit correspondant de 29 000 € est inscrit au chapitre et à l'article concerné.

Vote : POUR A l'UNANIMITE

III – Création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe à temps complet et suppression d'un poste de rédacteur territorial à temps complet :

Suite au départ d'un agent du secrétariat de mairie, par voie de mutation dans une autre commune, il convient de procéder à la suppression du grade occupé par cet agent et à la création du grade de l'agent qui sera recruté au 1^{er} juillet 2012.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

IV – Création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (12/35^{ème}), suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (27/35^{ème}) et création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (20/35^{ème}) :

Bernard CLEMENT, maire, rappelle que le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à 27/35^{ème} créé en mars 2011, suite au départ de l'agent chargé de l'accueil, devait évoluer rapidement vers un temps complet, du fait des missions de plus en plus nombreuses et complexes du secrétariat.

Cependant, pour des raisons familiales et personnelles, l'agent qui occupe actuellement ce poste, a émis le souhait de voir son poste à temps non complet diminuer à 12/35^{ème}.

Le maire propose donc au conseil municipal de supprimer le poste à 27/35^{ème} et de créer un poste à 12/35^{ème} pour l'agent concerné, qui sera essentiellement chargé de la gestion de l'urbanisme, mission qu'elle exerce déjà actuellement.

Pour ne pas entraver le bon fonctionnement et la continuité du service public au secrétariat, il propose également de créer un poste à 20/35^{ème} pour un agent qui sera essentiellement chargé des missions d'accueil.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

Ces deux derniers sujets font l'objet de nombreuses observations et interrogations soulevées par quelques conseillers municipaux. Bernard CLEMENT rappelle la notion de service au public qui doit s'exercer dans la continuité, ce qui n'a rien de comparable avec le secteur professionnel privé.

V – Syndicat Mixte du Pays Beauce Val de Loire :

Suite à la fusion de la Communauté de Communes de la Beauce Val de Cisse avec la Communauté d'Agglomération « Agglopolys », la commune de Muides-sur-Loire a été sollicitée par le Pays Beauce Val de Loire pour valider la décision du transfert de son siège de Landes le Gaulois à Oucques.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

Informations diverses

1°) Le point sur le camping :

Alain FOUCQUETEAU présente les premiers résultats de recette du camping, jusqu'au mois de mai, qui sont en baisse par rapport à l'année dernière, d'environ 3 000 €.

2°) Le point sur l'école :

Sylvie MURAT fait le point sur la dernière commission école et notamment sur les effectifs prévus à la rentrée scolaire :

- 2 classes maternelles très importantes cette année : 30 élèves, dont :
Petite Section/Moyenne Section : élèves
Petite Section/Grande Section : élèves
- 1 classe de CP : 25 élèves
- 1 classe de CE1 : 21 élèves
- 1 classe de CE2/CM1 : 25 élèves, dont :
19 en CE2 et 6 en CM1
- 1 classe de CM1/CM2 : 24 élèves, dont :
10 en CM1 et 14 en CM2

Soit un effectif de ?????? élèves au total, pour l'ensemble du groupe scolaire (*Sylvie vérifier et totaliser STP*)

La découverte de la Voile s'est très bien passée. La participation de la commune, prévue initialement à 50 % des dépenses, soit à 1 390 € est ramenée à 833 €, notamment grâce à l'économie des transports collectifs.

L'achat de tables et de chaises vu précédemment en Décision Modificative n° 2 du budget communal, est destiné aux élèves de maternelle, très nombreux à la rentrée scolaire.

L'achat de quelques lits pour la sieste devra être également prévu en septembre prochain.

La fête de l'école est prévue samedi 30 juin prochain. Les élus sont invités à être présents à la remise des dictionnaires aux élèves de CM2, vers 17 heures.

3°) Festivité du 14 juillet :

Le feu d'artifice et le bal sont prévus le vendredi 13 juillet au soir. La présence des élus est vivement souhaitée.

4°) Ouverture du Syndicat d'Initiative dans l'ex-local de La Poste :

Le syndicat d'initiative s'installera dès lundi 2 juillet dans l'ex-local de La Poste, celui-ci n'étant pas cependant encore totalement déménagé à ce jour.

5°) Bilan du Comice Agricole :

Le comice s'est très bien déroulé. Une lettre de remerciements a été adressée à la mairie de Muides pour toutes les personnes qui ont participé activement à la préparation, la tenue et le démontage de cette grande manifestation.

Une soirée repas organisée par la Communauté de Communes de Mer dédiée aux bénévoles qui ont contribué à cette manifestation, aura lieu le vendredi 14 septembre 2012 à la salle polyvalente de Muides-sur-Loire.

6°) Concert à l'église de Muides-sur-Loire :

Un concert de musique classique aura lieu samedi 30 juin 2012 à 20 h 30 à l'église de Muides-sur-Loire.

7°) Congés d'été des élus :

Les élus sont invités à remplir un planning relatif à leurs congés, pour les mois de juillet et août.

Questions diverses

1°) Loyer de l'ancienne mairie :

Madame BRAGA propose au maire de diminuer le loyer actuel d'une personne logée à l'ancienne mairie par la commune, suite au sinistre immobilier qu'elle a subi et aux conséquences financières que cela implique pour cette personne.

2°) Sécurité aux bords de Loire :

Géraldine THEVENIN-PLOUX signale que les bords de Loire sont dangereux et empruntés notamment par des quads qui roulent très vite. Elle propose d'empêcher l'accès à ce type de véhicules, ainsi qu'à tous autres véhicules motorisés.

La date du prochain conseil municipal, en raison des vacances d'été, sera fixée ultérieurement.

Séance levée à 23 heures.

Muides-sur-Loire le 25 septembre 2012

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Sylvie MURAT

Bernard CLEMENT